

## Burundi : le procès en appel d'un journaliste de RFI de nouveau ajourné

@rib News, 18/10/2012 â€“ Source AFPLe procÃ©s en appel d'un journaliste burundais de RFI, Hassan Ruvakuki, condamnÃ© en premiÃ¨re instance Ã  perpÃ©tuitÃ© pour actes de terrorisme, a de nouveau Ã©tÃ© ajournÃ© jeudi, Ã  l'issue d'une seule nouvelle journÃ©e d'audience, a annoncÃ© le tribunal qui le juge. Le procÃ©s en appel du journaliste et de ses 22 co-accusÃ©s avait dÃ©butÃ© le 8 octobre mais avait dÃ©jÃ  Ã©tÃ© reportÃ© au 18 octobre Ã  l'issue de la premiÃ¨re journÃ©e d'audience. Nous avons reÃ§u une lettre du gouverneur de la province disant que vendredi, il y a la fÃªte ici Ã  Gitega du lancement du centenaire de la ville, a expliquÃ© le prÃ©sident du tribunal, Fulgence Ruberintwari. Donc le procÃ©s ne pourra pas continuer demain, a-t-il ajoutÃ©, annonÃ§ant, dans un concert de protestations de la dÃ©fense, la poursuite de l'audience le 25 octobre.

Dans la matinÃ©e, la dÃ©fense de M. Ruvakuki avait expressÃ©ment demandÃ© Ã  la Cour de dÃ©sormais poursuivre les dÃ©fendants sans interruption, pour que le journaliste, qui nie les accusations portÃ©es contre lui, puisse s'exprimer rapidement. M. Ruvakuki n'a pas eu la parole jeudi. Hassan Ruvakuki croupit en prison depuis prÃ©s d'une annÃ©e pour rien, il veut donc Ãªtre rapidement entendu pour montrer qu'il est innocent, avait dÃ©clarÃ© Me OnÃ©sime Kabayabaya. Nous vous demandons avec insistance (...) que le procÃ©s soit instruit de faÃ§on ininterrompue parce qu'il veut Ãªtre blanchi rapidement pour pouvoir rejoindre sa famille et reprendre son mÃ©tier, avait-il ajoutÃ©. A l'annonce du nouvel ajournement, l'avocat a dÃ©noncÃ© une dÃ©cision qui vient dÃ©montrer une nouvelle fois que la justice burundaise est sous les ordres de l'exÃ©cutif. vendredi 19 octobre n'est pas un jour fÃ©riÃ© au Burundi, a-t-il soulignÃ©. Correspondant de Radio France Internationale en swahili, M. Ruvakuki travaille aussi pour la radio burundaise privÃ©e Bonesha. Le 20 juin, il avait Ã©tÃ© dÃ©clarÃ© coupable en premiÃ¨re instance d'avoir organisÃ© une attaque lancÃ©e par une nouvelle rÃ©bellion Ã  partir de la Tanzanie en novembre 2011, puis d'en avoir fait la publicitÃ©. L'attaque avait fait des dizaines de morts Ã  Cankuzo, dans l'est du Burundi. Au premier jour du procÃ©s en appel, les avocats de la dÃ©fense avaient dÃ©jÃ  dÃ©noncÃ© des violations massives des droits de la dÃ©fense et des rÃ©gles de procÃ©dure en premiÃ¨re instance, et demandÃ© Ã  ce que des innocents ne restent pas en prison. L'un d'eux avait affirmÃ© que M. Ruvakuki s'Ã©tait rendu en Tanzanie pour faire son mÃ©tier de journaliste, pour faire un reportage sur une rÃ©bellion qui Ã©tait en train de naÃ®tre. En premiÃ¨re instance, outre M. Ruvakuki, treize de ses co-accusÃ©s avaient Ã©tÃ© condamnÃ©s Ã  la rÃ©clusion Ã  perpÃ©tuitÃ© et neuf, accusÃ©s de complicitÃ©, avaient Ã©copÃ© prison. De nombreuses personnes Ã©taient encore venues jeudi assister Ã  la reprise du procÃ©s en appel, organisÃ© sous haute protection policiÃ¨re. Des diplomates Ã©trangers, notamment de France, des Etats-Unis et de Belgique Ã©taient prÃ©sents dans la salle.